

## **SNICS-FSU**

### **Compte rendu Audience au Ministère de l'Éducation Nationale.**

Suite à notre demande d'audience, nous avons été reçus le 15 novembre dernier.

Pour le cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale (MEN) étaient présents :

M. Ledroit -conseiller territoires et politiques interministérielles- ;

Mme Pétreault - Sous-directrice de la DGESCO en charge de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives accompagnée par le responsable du dossiers SAGESSE, MEDSI et de son évolution ;

Mme Bourhis - conseillère sociale, partenariats et vie scolaire, excusée en dernière minute.

Étaient présents pour le SNICS : Christian Allemand et Saphia Guereschi.

Cette audience avait été sollicitée après la rentrée scolaire, et la mise en place du nouveau cabinet.

Nous avons attendu que ce cabinet soit « aux affaires », nous permettant ainsi d'être dans le concret. Nous avons, en préambule, évoqué les difficultés rencontrées par nos collègues : à savoir, le non-respect des textes de 2015 encadrant la politique éducative de Santé du MEN.

Le fait que nous étions quelques heures auparavant auditionnés par le conseil économique social et environnement (CESE) sur « l'amélioration de la santé des enfants » nous a permis de rentrer directement dans le vif du sujet, à savoir le défaut de gouvernance dans les académies.

Faute d'indicateurs et d'évaluations, notre ministère est mis en difficulté pour défendre objectivement et efficacement sa politique éducative de santé.

Depuis des années mais particulièrement depuis cette rentrée, les médecins n'ont eu de cesse de revendiquer un « véritable service de santé scolaire » rattaché au ministère de la santé.

Ces mêmes médecins n'ont d'ailleurs pas hésité à utiliser tous les moyens possibles : travaux interministériels, recommandations Conseil National du SIDA, rapport académie de médecine, auto saisine du CESE, colloque à l'assemblée nationale, rapport défenseur des droits , article dans la presse ...

Au cours de la discussion, Monsieur Ledroit s'est voulu rassurant, en évoquant la reconnaissance du ministre sur le rôle des infirmières de l'éducation nationale. Il reconnaît, tout comme la DGESCO, les inexactitudes présentes dans les différents rapports. Pour exemple, ils s'accordent à dire qu'il ne manque pas de médecins à l'EN pour effectuer les deux examens médicaux obligatoires (6ans et travaux règlementés) : « il n'y a pas pénurie de postes mais effectivement un problème de répartition et un problème d'attractivité des postes qui n'est pas spécifique aux médecins scolaires, c'est un problème plus général »...

M. Ledroit a tenu à préciser que le ministère n'avait pas commandé ces rapports, qu'il ne tenait pas compte de tous les rapports. Leur lecture n'engage pas les politiques.

Quant à l'audition du médecin conseiller technique de la DGESCO par l'académie de médecine, pour Mme Pétreault il serait très étonnant qu'il ait tenu les mêmes propos que les représentants syndicaux des médecins de l'EN.

Quant aux difficultés d'application et de gouvernance de la politique de santé du MEN pour le cabinet « la gouvernance ne fait pas défaut dans les textes, les textes sont récents... les choses se mettent en place...nous tenons à la gouvernance de cette politique par le MEN... nous ne ré-ouvrons pas les chantiers métiers en tout cas pas tout de suite...bien entendu la bonne santé des élèves est un déterminant de la réussite scolaire... ». Là encore ils se sont voulu rassurants sans toutefois pouvoir nommer un inspecteur général en charge de ce dossier. CQFD !

Au sujet des travaux interministériels, M. Ledroit précise l'attachement du gouvernement et notamment du premier ministre sur ce point. Leur objectif est de permettre l'amélioration et l'efficacité des politiques publiques en travaillant sur la dimension partenariale. Sont réunis autour de la table l'éducation nationale, la PMI et « d'autres acteurs de la médecine » dont le thème serait la santé des enfants de 0 à 6 ans. Les indicateurs ne sont pas satisfaisants tant pour l'EN que la PMI. Selon M. Ledroit, la question est de savoir comment faire travailler les gens ensemble ?

Pour le SNICS, il n'est pas envisageable de revenir sur l'arrêté du 03 novembre 2015, les professionnels et les politiques doivent prendre leur responsabilité à bras le corps.

Le SNICS a rappelé son attachement au service public et à son efficacité. Nous avons réprécisé à nos interlocuteurs l'attachement des infirmières du MEN à la dynamique partenariale présente dans les textes de 2015. Le SNICS y a largement contribué. Contrairement à ce que nos interlocuteurs semblent penser, les infirmières ne travaillent pas en vase clos mais bien au sein d'une équipe pédagogique et éducative au service de la réussite de l'élève et de leur famille. Elles travaillent quotidiennement avec un ensemble de partenaires en interne et externe à l'éducation nationale.

Notre ministère dit manquer d'indicateurs pour peser et avoir demandé au ministère de la santé l'audition du SNICS. Cette discussion nous renvoie bien évidemment au précédent point sur la gouvernance de la politique éducative de santé du MEN et à sa nécessaire évaluation avant de pouvoir décréter qu'elle ne fonctionne pas ! Encore faut-il se doter d'indicateurs fiables tels que ceux issus des logiciels SAGESSE et MEDSI dont sont dotés les infirmières et les médecins du MEN. Pourquoi la DGESCO se refuse t'elle d'analyser et de publier ces données ? Cette question est restée sans réponse.

Le SNICS demande que les bilans infirmiers des élèves dans leur douzièmes année servent eux aussi d'indicateurs.

Le SNICS a bien entendu souligné la nécessaire évolution du logiciel SAGESSE en lien avec nos nouvelles missions. Le cabinet n'a pas d'information et n'a pas commandé un groupe de travail sur un dossier de santé de l'élève dématérialisé.

La formation universitaire et d'autres dossiers plus statutaires n'ont pu être abordés lors de cette rencontre, nous retrouverons donc le cabinet très prochainement.

**Notre dernier conseil national du SNICS s'est donné pour mandat l'organisation d'une manifestation nationale, il a sans aucun doute eu raison. Les échanges que nous avons eus avec le cabinet ont certes été cordiaux, mais, nous sentons bien que l'arrêté est en discussion. Nul besoin de changer les textes de notre statut ni nos circulaires de missions pour recréer au sein de MEN un service de santé. En témoignent certaines circulaires académiques ou départementales qui ont vu le jour depuis 2015. Travailler ensemble oui, mais dans le respect de chacun. Contrairement à nos interlocuteurs nous, infirmières, ne savons que trop bien dans quel espace de collaboration nous imaginent nos collègues médecins.**